



## Savary Daniel

Goya Onda, soutien de l'État et des communes.

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 16.09.24

Transmission au CE : 16.09.24

## Dépôt

Le projet privé de bassin à vagues artificielles pour la pratique du surf du nom de Goya Onda, à Morlon, a été abandonné et sa fiche retirée du plan directeur cantonal (ci-après : PDcant) ensuite du préavis défavorable de l'Office fédéral du développement territorial (ci-après : ARE) lors de la procédure de demande préalable. Manifestement ce projet contrevenait aux principes de base de l'aménagement du territoire en raison de son implantation hors de la zone à bâtir.

Il y a quelques semaines s'est ouvert au public, à Hallbergmoos près de Munich, le parc aquatique O2 Surfatown MUC présentant une vague artificielle d'un modèle identique à celle qui était planifiée à Morlon. Cette installation a été conçue par la société Endless surf, filiale de Whitewater, multinationale active dans la création d'attractions aquatiques. De plus, une installation similaire, mais dotée d'une technologie différente, existe déjà depuis plusieurs années près de Sion.

Il apparaît donc clairement que la vague de Morlon n'avait rien d'innovant en soi du point de vue technique, s'agissant d'une installation conçue par une entreprise spécialisée d'origine canadienne et désormais active dans le monde entier. De plus, O2 Surfatown MUC est implantée dans une zone d'activité à proximité de l'aéroport de Munich, loin de tout plan d'eau naturel ou artificiel. Il s'agit d'une piscine, tout comme le projet de Morlon, dont l'implantation dans le lac de la Gruyère, dans le domaine public des eaux, en pleine nature, hors de la zone à bâtir, ne procédait donc d'aucune nécessité et, partant, n'était clairement pas imposée par sa destination au sens du droit fédéral.

Pourtant le projet Goya Onda, projet privé ne présentant aucune innovation significative et contrevenant de manière évidente à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, a joui de divers soutiens publics et parapublics.

Les études nécessaires au projet Goya Onda ont été subventionnées à hauteur de 25'000 francs à parité entre la Confédération et l'Etat de Fribourg via la Nouvelle Politique Régionale (ci-après : NPR). Dans ce cadre, les partenaires du projet étaient Goya Onda SA, GESA SA, Groupe E SA, TPF Holding SA et l'Association Régionale de la Gruyère (ci-après : ARG). Sur la fiche de clôture du projet NPR, il est mentionné qu'« une fiche spécifique au projet dans le PDcant a été créée avec la DAEC, nos urbanistes et les services juridiques du canton ». Il semble donc qu'une aide technique et juridique ait été apportée au projet Goya Onda par l'Etat de Fribourg en plus de la contribution financière de la NPR.

De plus, une grande partie des études menées pour le projet Goya Onda, notamment sur la gestion de l'eau, résultaient de la compensation de l'impact que nécessitait l'implantation de la piscine à vague dans le lac de la Gruyère. En d'autres termes, Goya Onda ne faisait que compenser l'atteinte que ce projet occasionnerait par son implantation en pleine nature. O2 Surfatown MUC, érigé en zone d'activité, ne rencontre pas ces problèmes. Mieux, l'installation est présentée comme étant en grande partie autonome énergétiquement en raison de l'importante surface de panneaux solaires recouvrant le bâtiment technique, ce qui n'était apparemment pas faisable à Morlon, vraisemblablement en raison d'impératifs liés à la protection du paysage. Par ailleurs, la gestion du trafic à la pointe de Morlon n'est pas un thème pertinent, celle-ci pouvant être entreprise indépendamment d'un projet de grande ampleur et de préférence en coordination avec l'ensemble des communes riveraines du lac. À nouveau, la vague munichoise, sise à proximité d'importants axes de communication ne semble pas connaître ces problèmes. Le projet Goya Onda n'était donc pas aussi exemplaire qu'annoncé et ne faisait principalement que compenser son propre impact écologique. A nouveau, il ne semble pas y avoir eu de raisons déterminantes d'aider financièrement un projet privé de parc aquatique qui ne présentait pas un caractère innovant ou exceptionnel du point de vue environnemental.

Selon le journal « La Liberté » du 9 septembre 2022, le Groupe E a contribué financièrement aux études préliminaires du projet Goya Onda à hauteur de 50'000 francs tandis que les TPF ont fourni une vingtaine d'heures de travail sur les aspects de mobilité. Tant le Groupe E que les TPF sont des entreprises dont l'Etat détient la majorité du capital.

Ces soutiens semblent donc poser un problème de constitutionnalité en lien avec l'aménagement du territoire. En effet, la Constitution fédérale et celle du Canton de Fribourg imposent à l'Etat d'agir de bonne foi (art. 9 Cst.). De plus, l'article 46 Cst. exige des cantons qu'ils « mettent en œuvre le droit fédéral conformément à la Constitution et à la loi » (reprise partielle de la lettre du 16 février 2023 du conseiller juridique de l'initiative « sauvez les Laviaux » à l'ARE).

En l'espèce, il semble inconstitutionnel qu'un pouvoir public ait soutenu le développement d'un projet privé dont l'implantation est manifestement contraire à la planification de l'aménagement du territoire cantonal et fédéral. Il semble encore moins constitutionnel que des pouvoirs publics s'impliquent comme facilitateur de la mise en place d'un projet privé manifestement contraire aux principes de l'aménagement du territoire (reprise : idem paragraphe précédent).

Par ailleurs et toujours selon le journal « La Liberté », le projet Goya Onda a également obtenu un soutien financier à hauteur de 50'000 francs de la part de la société GESA, entreprise en mains de différentes communes dont principalement la Ville de Bulle. De plus l'ARG, association multirôles regroupant l'ensemble des communes de la Gruyère et présidée par le Préfet du district était partenaire de Goya Onda dans le cadre de la NPR. A nouveau, ces soutiens à un projet privé dont l'implantation est contraire aux principes de l'aménagement du territoire interrogent.

Selon le journal « La Liberté » du 12 septembre 2024, le projet Goya Onda a finalement nécessité différentes études dont le financement s'est monté à 380'000 francs. Les financements publics et parapublics représenteraient donc environ un tiers de ce montant.

En vertu de ce qui précède, je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Sur la base de quels critères l'Etat de Fribourg a-t-il apporté son soutien au projet privé Goya Onda qui ne présente, apparemment, aucune innovation significative ?
2. D'autres projets similaires, implantés hors de la zone à bâtir, ont-ils reçu ou sont-ils susceptibles de recevoir un tel soutien ?
  - a. si oui, lesquels et pourquoi ?
3. Dans le cadre spécifique de la NPR et du PDcant, quelles justifications l'Etat de Fribourg donne-t-il pour entrer en matière sur un projet privé de grande ampleur implanté dans le domaine public des eaux, hors de la zone à bâtir et, manifestement, sans qu'il soit imposé par sa destination ?
4. Comment l'Etat de Fribourg justifie-t-il ses différents engagements financiers, techniques et juridiques en faveur d'un projet privé qui contrevient manifestement aux principes de base de l'aménagement du territoire ?
5. Comment l'Etat de Fribourg justifie-t-il le financement d'études préliminaires du projet privé Goya Onda par des entreprises dont il détient la majorité du capital social, soit le Groupe E et les TPF ?
  - a. Ce type de financement est-il usuel, si oui, selon quels critères ?
6. Sur la base de quels critères l'Etat de Fribourg a-t-il admis l'implantation d'un projet privé dans le domaine public des eaux ?
  - a. Quel accord a-t-il été nécessaire et quelles en étaient les modalités ?
7. En tant que garant du bon fonctionnement des communes, comment l'Etat de Fribourg se positionne-t-il sur les soutiens apportés par une entreprise en mains communales comme GESA ou par une association de communes comme l'ARG à un projet privé qui contrevient manifestement aux principes de base de l'aménagement du territoire ?
  - a. Est-il normal que la commission d'aménagement local de Morlon n'ait, semble-t-il, pas été préalablement consultée en amont des premières démarches de soutien communales et cantonales au projet Goya Onda ?